

**Barreau de Paris**

---

**Discours**

**Eloge du Bâtonnier René-William THORP**

*Prononcé*

*par*

*Monsieur le Premier Secrétaire*

**Vincent NIORE**

**A la séance solennelle de rentrée**

**De la Conférence des Avocats**

**A la Cour de Paris.**

**Bâtonnier Guy DANET.**

**Le 28 juin 1985**

**En présence de Monsieur Robert BADINTER , Garde des sceaux,**

**Ministre de la Justice.**

**A Natalie.**

Monsieur le Bâtonnier,  
Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
Mesdames, Messieurs les Magistrats,  
Messieurs les Bâtonniers,  
Mesdames, Messieurs,  
Mes Chers Confrères,

Le Palais de Justice avait revêtu la froideur macabre des jours sombres.  
Quelques robes déployaient une agitation à demi-fébrile.  
Imperturbable, la salle des pas perdus exhibait la tristesse d'un vide existentiel.  
Un samedi d'hiver 1967.  
Le Bâtonnier THORP achève de plaider.  
Soudainement,  
La voix se tait,  
Le mouvement se fige,  
Visage émacié,  
Corps immobile courbé sur le banc de la défense.  
Le Président interpelle le Bâtonnier qui ne daigne pas répliquer.  
Le Président persévère.  
Le Bâtonnier s'obstine dans son silence.  
Foudroyé en plein prétoire,  
Le Bâtonnier THORP était mort.

Homme d'un seul combat :

« Préserver sa dignité face à l'arrogance du privilégié »

Défenseur d'une impérissable cause :

« Sauvegarder l'indépendance de l'avocat face à l'arbitraire »,

René-William THORP possède toutes les vertus d'un grand Bâtonnier !

- Force
- Courage
- Humanité

Une naissance au cœur de déchirement d'un siècle moribond.

Persuadé d'incarner la gloire des lettres françaises Emile ZOLA jurait de l'innocence de DREYFUS, la main posée sur ses

« 40 volumes... jetés par millions... dans le monde entier »,

Les passions en vagues déferlantes s'entrechoquaient enthousiastes !

Tandis que la Conférence du Stage secrétait son premier en la personne de Paul BONCOUR.

1898 !

René-William THORP balbutie ses premiers mots sous les auspices du talent et de l'audace !

La grandeur d'un destin se laisse pressentir.

L'avenir sera parsemé d'épreuves !

La grande guerre fait-elle rage ?

Folle saignée torrentielle !

Il s'engage et se distingue

« aux premières lignes malgré les gazs et les bombardements ».

Décoré de la Croix de guerre,  
L'ivresse d'une victoire fugitive ne peut le contenter  
Un tempérament belliqueux réclame d'autres conquêtes !

Le Barreau de Paris célèbre le culte de l'éloquence ?

Il prête serment.

Sans tarder, il s'honore d'une réputation de brillant civiliste,  
Plaide pour Francis JAMMES dont il défend les droits contre les plagiaires,  
Avocat ? Il ne saurait le demeurer sans brandir le sceptre de la Conférence,  
Il est le premier d'une promotion qui le surnomme :

« Zeus - Jupiter ».

René-William THORP promène son talent dans un palais où l'éclat de la notoriété fixe  
invariablement les différences...

Tout un peuple vivait d'équivoques !

Paul VALÉRY célébrait les vertus du vainqueur de Verdun,

L'action française aspirait à renverser la République alors que son chef croupissait dans ses  
rêves exaltés, incarcéré à la Santé.

Projeté dans le tourbillon d'un Front populaire,

Vers l'apothéose des congés payés,

René-William THORP est élu député radical-socialiste de la Gironde.

La politique le séduit ?

Il la saisit à bras le corps !

Il s'inquiète « des tentatives de factieux qui poursuivent la suppression des libertés publiques et l'avènement d'un régime fasciste ».

Lorsque sonne l'heure du choix, se battre ou se résigner, il joint l'action à la parole :

« Il décide d'affronter l'ennemi ! »

Mais son statut de parlementaire lui interdit de se mobiliser.

Son ami le plus cher entreprend de braver l'obstacle.

Gaston MONNERVILLE rédige une proposition de loi qui autorise « les parlementaires appartenant à la deuxième réserve à contracter un engagement pour la durée des hostilités ».

René-William THORP y appose sa signature.

Engagé volontaire comme capitaine d'artillerie, il participe à tous les combats des Ardennes de mai juin 1940.

Dans le désastre de l'échec, conscient d'accomplir son devoir, il accorde sa confiance à celui qui paraît personnifier l'unité française.

Un homme statufié qui n'avait de la providence que la croyance de ses fidèles faisait don de la France, lui assénant le coup de grâce.

Un général insurgé, couronné du sacre de l'exil, éprouvait cruellement le dénuement de son existence juridique.

De la France que reste-t-il ?

- Une poignée d'hommes
- Décidés à ne pas vivre humiliés,
- Résistants à l'oppression
- Que l'on désigne « terroristes »,
- Parce qu'à prononcer, leurs noms sont difficiles .

Des regards sombres chargés d'horreurs promenaient jour après jour l'effroi de leurs parents déracinés,

Déportés d'une décade à l'autre.

L'humanité ne saurait vivre sans côtoyer la dépouille d'un peuple assassiné !

L'histoire accomplissait son parcours abject.

Les hautes cours de justice se dressaient.

Héroïsmes sublimes !

Le Président NOGUERES succédait au Président MONGIBEAUX,

Le Procureur général FONTAINE au Procureur MORNET,

Les 24 jurés parlementaires se tenaient sereins.

Dans le concert d'un grand fracas libérateur,

René-William THORP défend DAYRAS ! (\*)

Secrétaire général à la Justice, sous le gouvernement de Vichy, il est accusé d'avoir participé à l'élaboration de la loi instituant une section spéciale de la Cour d'appel.

« La Chancellerie, c'était DAYRAS ! »

Tonne l'accusation qui le présente comme un esprit ambitieux, autoritaire, qui aimait,

« Lorsque le ministre était absent, s'asseoir dans son fauteuil ».

Au procès de la législation, René-William THORP oppose celui de la fonction publique :

« Monsieur l'Avocat général,

Je ne suspecte pas votre bonne foi, mais vous auriez pu mieux lire votre dossier.

DAYRAS n'a fait qu'obéir !

Vouloir le condamner, c'est oublier que la soumission à l'Etat est la vertu première du fonctionnaire.

Le Procureur MORNET, s'élevant au procès PETAIN n'a-t-il pas lui-même justifié, excusé, la prestation de serment des magistrats !

DAYRAS n'a pas prêté serment !

Faute d'avoir condamné les ministres de la Justice du Gouvernement de Vichy.

BARTHELEMY est mort !

GABOLDE et ALIBERT en fuite !

C'est un fonctionnaire subalterne que vous jugez ».

Implacable, René-William THORP plaide.

L'accusé est la victime expiatoire de crimes commis par d'autres.

Traduit devant une Cour de Justice politique chargée de porter sur ses actes un jugement politique,

DAYRAS ne pouvait être arraché,

Des mains de la vindicte,

Ses juges le condamnèrent à mort.

---

\* Georges DAYRAS

Avocat d'un homme délaissé, voué au néant,  
René-William THORP ne faillit pas à sa mission.  
DAYRAS devait être défendu !!!  
La tourmente apaisée,  
Les grands châtiments ensevelis,  
Chacune des furies – vengeresses  
Revient vers ses petites,  
Epiant son voisin,  
Cuvant ses vices et ses vertus dans un colossal ahurissement.  
René-William THORP réintègre le sillage de l'existence commune...  
Le temps d'annoncer son triomphe !

1954 ! Le Barreau génère son chef !

Vingt ans après son père, René-William THORP reçoit les honneurs du bâtonnat.

Sa victoire se révèle si écrasante que le Bâtonnier Marcel HERAUD lui confie :

« Pour la plupart de vos prédécesseurs, l'accession au bâtonnat a été la mise en œuvre d'une longue patience. Pour vous seul, parmi tous les autres, ce fut l'application triomphante d'une recette de famille ».

Le Bâtonnier THORP entreprend de réformer le Barreau...

« de le bouleverser », ajoutent les mauvais esprits.

Il manifeste l'ambition de voir l'avocat « se consacrer aux affaires »

L'encourage à « s'associer »

Préconise l'unification des professions d'avocat et d'avoué « fraternellement unis dans une pratique commune de la défense ».

Et clame en toute fierté : « Le prestige ne vient plus de l'allure compassée et distante mais de l'autorité qui s'attache à la compétence ».



Les quolibets se dressent comme des bûchers.

Le regard perdu dans un scepticisme affecté,

Chaque avocat s'interroge avec dérision sur une question dérisoire :

« Suis-je un avocat d'affaires ? »

L'éloquence crie à l'imposture !

L'éloquence crie à l'outrage !

L'éloquence crie à l'hérésie !

Le Bâtonnier THORP persévère, convaincu que les institutions les plus durables ne sont pas toujours les mieux accueillies à leur naissance.

Monsieur le Bâtonnier MOLLET-VIEVILLE le définit comme un « précurseur » :

« L'exemple du chef prestigieux de notre Ordre guidant l'évolution de la profession tout en sauvegardant l'essence de la tradition ».

Le souci d'intégrer l'avocat dans l'Europe naissante ne le détourne pas du drame qui se joue sous yeux.

« La France ne saurait sans se renier ne pas réagir contre le dessaisissement de la justice régulière ».

1957 !

Le Bâtonnier THORP vient de flétrir l'esprit teigneux d'une République défaite.

Une journée de novembre porte l'empreinte de l'exaspération.

Un proconsul s'essuie le visage.

Les tomates que certains n'ont pas manqué de lui projeter en pleine face ont effectivement la couleur du sang.

François MAURIAC est accablé par « la bêtise de ceux qui ont à faire front à la bête ».

Alger – sanctuaire rebelle – assiégée,  
Le désordre s’insinue sous la défroque du droit.

Frappée d’ostracisme, la défense est assignée à résidence !

Internée dans des camps !

LODI !        BERROUAGHIA !

AVOCATS !

SUSPECTS !

Réprouvés dans une même affliction !

Un seul avocat, victime d’arbitraire, tous sont menacés !

Le Bâtonnier THORP condamne publiquement les arrestations « systématiques » dont sont victimes les défenseurs des militants algériens !

« Au-delà de nos divergences, ne sommes-nous pas tous solidaires lorsque par une justice qui s’ignore l’un des nôtres est frappé ? »

« Le Barreau est l’institution dont on ne vient pas à bout ! ».

La justice se dresse mutilée.

Le Procureur général d’Alger livre son amertume :

« La presse constitue actuellement l’unique source de renseignements de mon Parquet ».

(\*) Le Garde des Sceaux intervient au cœur du tumulte :

« Il est parfaitement illégal de mettre des officiers de police judiciaire à la disposition des parachutistes ».

« La Chancellerie tient à protester contre... l’internement des avocats ».

« La mesure d’internement administratif ne doit être que tout à fait exceptionnelle »...

« Je suis dans l’obligation de dire... que je n’ai rien pu faire dans l’état actuel »...

---

\* François MITTERRAND

Désarroi des Chancelleries !

Le sang macule la candeur des étendues sahariennes.

Le chant du rebelle se fait cri désespéré.

« La torture dans la République » suscite la « question » :

- « Des nuits entières, j'ai entendu hurler des hommes que l'on torturait. Leurs cris résonnent pour toujours dans ma mémoire. » (\*)
- « La torture ? Vous n'avez que ce mot à la bouche ».

« Je suis bien obligé de la pratiquer. Il y a des cas où la subtilité est impuissante. Il est des cas où la vitesse est primordiale », rétorque un général élevé au grade supérieur...

« Certains sévices sont inadmissibles, mais certains états de service sont magnifiques ! », rapporte un haut fonctionnaire désigné pour son intégrité.

Faut-il crier à la dépravation des hommes ?

Ils torturent « en dépit de l'extrême exigüité des locaux administratifs ».

Ils torturent avec l'espoir d'écouter le suspect pousser le cri ultime : « Vive la France ! ».

Ils torturent, l'honneur sauf !

Tragédie de l'honneur !

Chaque tortionnaire ivre d'une frénésie charnelle « se sent calciné par le feu du ciel comme un habitant de Sodome ».

Le Bâtonnier THORP donne l'alarme :

« Comment ne pas redouter la venue d'une jeunesse d'esprit raciste selon qu'elle aura pris goût à la besogne où l'aura faite à son corps défendant ? ».

Aux côtés de François SARDA, Jules BORKER, Gaston MAURICE, il crée « l'Association pour la sauvegarde des institutions judiciaires et la défense des libertés individuelles ».

---

\* Henri ALLEG « La question ».

Un colloque est organisé à Dijon.

Entre juristes de toutes nuances politiques,

Une motion votée à l'unanimité :

« Les atrocités commises par les rebelles ne justifient pas les crimes de la répression ».

Le Bâtonnier THORP proteste ?

Les évènements le jetteront dans l'action.

11 juin 1957 !

Maurice AUDIN est arrêté à son domicile par « les forces de pacification ».

Maurice AUDIN :

- 25 ans
- Mathématicien brillant de la Faculté des Sciences d'Alger
- Communiste clandestin
- « Témoin humilié dans l'ombre ».

Interné au centre de triage d'El Biar, il est procédé à son « interrogatoire » :

« Ils le tiennent entre leurs mains.

Leurs mains de carnage et frappent.

Ils le frappent.

Ils le brûlent.

Ils lui crachent dessus.

Ils le gonflent d'eau.

Ils le jettent à la meute électrique.

Ils le vident de son sang de supplicé,

Et la peau meurtrie soulage leur honte ».

Maurice AUDIN disparu !

Officiellement évadé !

« Inculpé en fuite », il est renvoyé devant le tribunal permanent des forces armées.

C'est un mort sans cadavre qu'il faudra juger...

Sollicité par un avocat brimé dans l'exercice de la défense, le Bâtonnier THORP se rend à Alger.

Plutôt que de reporter son indignation sur la sauvegarde « des grands principes »,

Il choisit de participer à une défense active.

Il assiste Madame AUDIN admise à présenter au tribunal « les excuses de son mari absent ».

Le tribunal siège en grand appareil :

Fin prêt à juger du prévenu à la criée au nom du peuple français.

Dès l'ouverture des débats, le commissaire du Gouvernement réclame le huis clos.

Le Bâtonnier THORP s'insurge.

Le Président CATHERINEAU fulmine :

« Vous outrepassiez votre serment et si vous continuez, je vous ferai expulser ».

Le Bâtonnier riposte :

« Quarante années de barre m'ont permis de connaître la portée et la signification de mon serment d'avocat ».

Outragée, la défense se retire.

Le combat est inégal.

L'issue, trop certaine.

Cette cruelle mascarade se double d'une parodie de justice.

1962 !

L'information ouverte du chef d'assassinat s'achève par une décision de non-lieu.

Un décret porte amnistie des « infractions commises au titre de l'insurrection algérienne ».

L'affaire AUDIN n'est déjà plus qu'un souvenir déchiré.

La vérité elle-même ne daigne pas éclater sur les tombes.

« CHARBONNIER, MISSOUFFLE, TRINQUIER, MASSU »,

Il est permis de désespérer !!!

Le Bâtonnier THORP s'élève contre « l'amnistie des gardiens de l'Ordre » :

« La guerre d'Algérie finie, est-il admissible que la France de la liberté individuelle n'ait pas désavoué aux yeux du monde ceux qui n'ont pas craint d'ériger la torture en système de répression ? ».

Le Bâtonnier THORP savait-il que la terrible question posée était condamnée à se mouvoir dans le vide moral d'un Etat de droit ?

Sans jamais pouvoir rencontrer l'écho d'une réponse qui soit digne ?

La République naissante recevait en héritage toutes les imperfections de sa devancière.

Au maintien de l'état d'exception, le Bâtonnier THORP répond par l'institution des colloques juridiques, qu'il préside :

Royaumont, Aix-en-Provence, Grenoble, Lille, Bordeaux.

Il réunit magistrats, avocats, juristes soucieux du rétablissement de la paix et du droit en Algérie.

Unanimes dans la diversité,

Ils condamnent :

- Les menaces portées contre l'indépendance de la magistrature,
- L'application prolongée de l'article 16 de la Constitution,
- L'extension de la torture à la métropole.

Ils préconisent :

- L'autodétermination du peuple algérien, libre du choix de son avenir.

Les recommandations des colloques ne sont guère écoutées. Elles restent lettre morte.

L'indépendance de l'Algérie se consacrait dans la douleur.

Le Bâtonnier THORP devient une victime désignée.

Une charge de plastic est déposée à son domicile.

La bombe fait long feu,

Fuse pour ne pas brûler que le tapis et le bas de la porte d'entrée...

Penser humainement n'est-ce pas vivre dangereusement ?

Vivre par alternance !

Entre : certitude et doute, droit et force, espoir et désespoir.

Défendre ! Au péril de sa vie, fidèle à lui-même, sans jamais fléchir, solitaire, rythmé par le chaos du temps.

« La défense doit être deux fois en garde, et pour assurer sa tâche, et pour se défendre elle-même.

Dans une société où tant de signes avant-coureurs font redouter le déclin de la liberté, le Barreau signale sa survie ».

« A la France il appartient de demeurer fidèle à ses origines, le champion de la justice, de ramener à son culte les peuples en perdition ».

Pour le Bâtonnier THORP,

La parole est une tribune !

Le combat pour l'homme, l'art d'espérer l'humanisme triomphant.

**Paris, le 21 juin 1985.**